



ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

Qu'entend-on par accompagner la parentalité ?

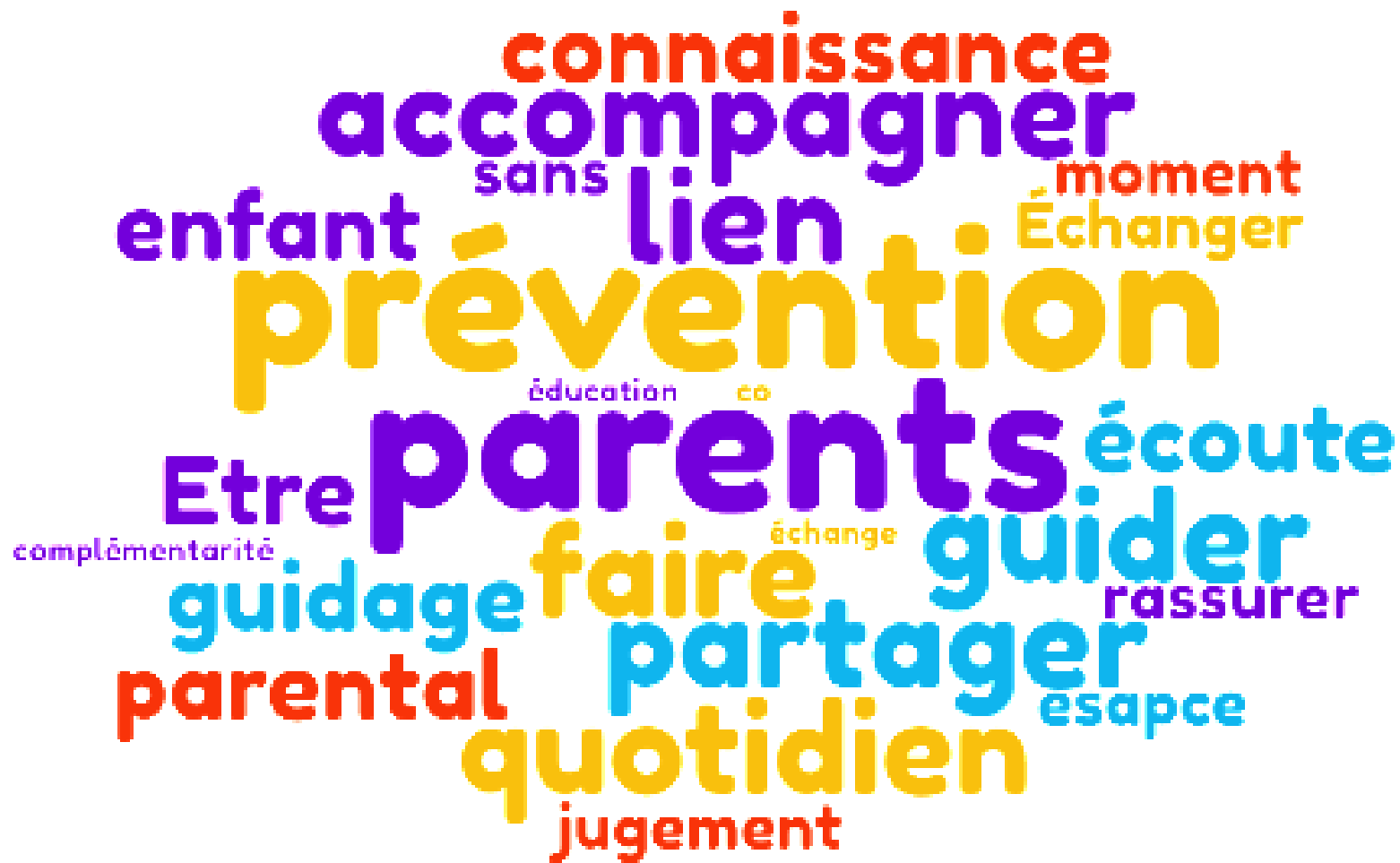
Quelles sont les principales actions vers lesquelles orienter les familles ?

Quelles sont les actions que peuvent développer les accueils de loisirs avec les familles ?

Comment penser son projet parentalité avec les acteurs locaux ?

Quelles sont les ressources disponibles ?

QU'ENTENDEZ-VOUS PAR « ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ »?



DEFINITION DE LA PARENTALITÉ

« la parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un **processus** qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le **lien entre un adulte et un enfant**, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le **soin, le développement et l'éducation de l'enfant**. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de **fonctions, de droits et d'obligations** (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans **l'environnement social et éducatif** où vivent la famille et l'enfant. »

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

La notion de « **soutien à la parentalité** » fait l'objet d'un large usage, tant dans les jargons professionnels que dans les discours politiques, les revues spécialisées... et ouvre de nombreux débats. Pour certains, **le mot « soutien » signifie qu'un étayage est nécessaire**, car devenir parent amène des changements sur les plans émotionnel, psychique, social, organisationnel...

Pour d'autres, même si cette étape de la vie peut déstabiliser, voire fragiliser certaines personnes, le fait de devenir et d'être parent ne nécessite pas forcément un étayage spécifique ou systématique, mais **plutôt un « accompagnement »**

« Accompagner » signifie « **se joindre à quelqu'un pour aller où il va, en même temps que lui** ». selon cette acception, le professionnel est appelé à s'ajuster au parent, pour être dans le même espace, **le même temps et le même rythme que lui**.

L'accompagnement par un professionnel n'est cependant pas un compagnonnage. Il s'agit pour le professionnel de **permettre une mise à distance et une objectivation de la situation** afin de proposer l'accompagnement le plus ajusté, éclairé et dicté par des **valeurs éthiques, sociales, citoyennes qui s'appuient ou à co-existent avec celles du parent « accompagné »**.

Même s'il s'agit d'accompagner les parents à leur rythme, **l'enfant doit rester au centre du processus**.

LES POSTURES ET ATTITUDES DE L'ANIMATEUR

Absence de jugement,

Empathie,

Ecoute active et respectueuse,

Prise en compte des références culturelles de la famille,

Respecter

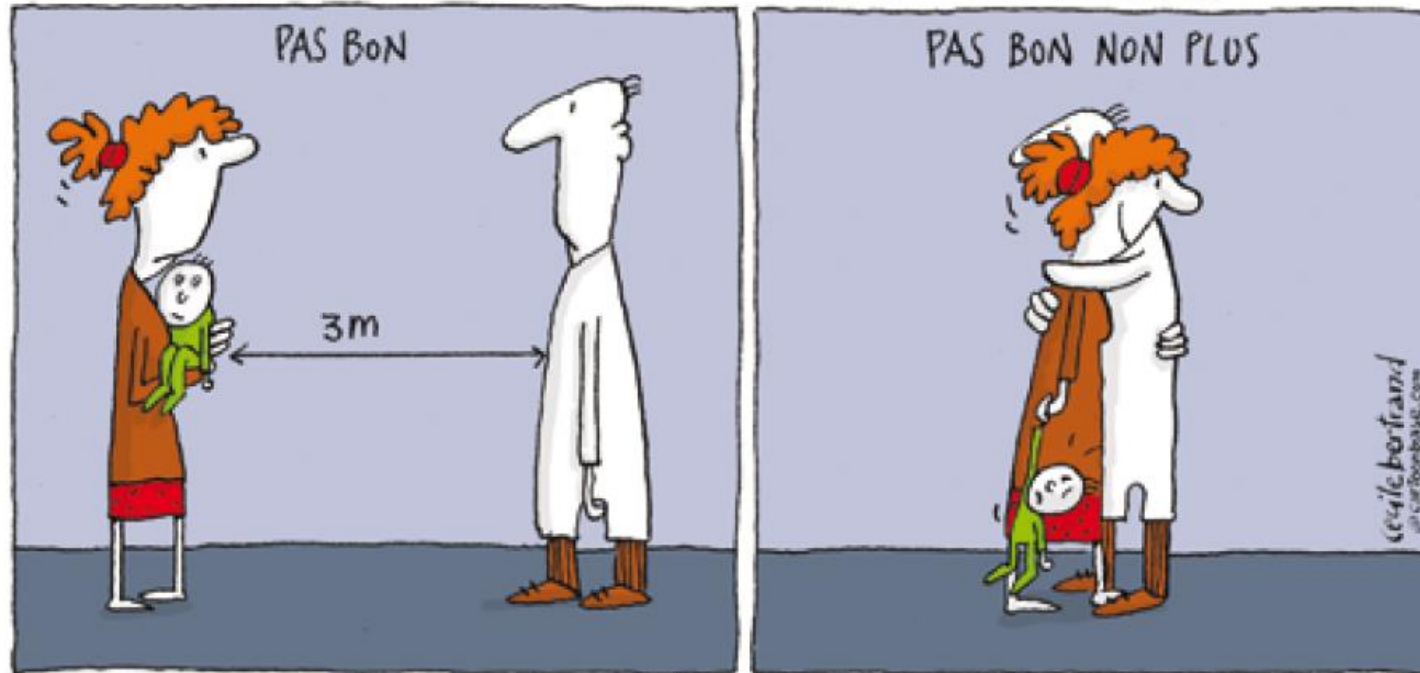
Ne pas stigmatiser

Se décentrer,

Comprendre le système de référence de la famille,

Construire une relation de confiance réciproque,

PARENTS- PROFESSIONNELS; LA JUSTE DISTANCE



OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Il vise à **apporter à chaque parent l'accompagnement dont il a besoin, au moment où il en a besoin, sans stigmatisation et dans le respect de ses compétences**, afin qu'il puisse pleinement exercer sa fonction de parent.

Comment ?

Valoriser les compétences parentales.

Favoriser la qualité du lien d'attachement parent-enfant.

Permettre une meilleure **prise en compte des besoins des parents et des enfants**.

Permettre aux parents d'avoir **accès aux droits** et pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités dans l'éducation de leur enfant.

Soutenir les **parents isolés**.

Aider les parents et les enfants, adolescents en **grande difficulté**.

Renforcer le **lien entre familles et école**.

Aider à l'émergence de projets de territoires qui prennent en compte les besoins des familles .

COMMENT PENSER SON PROJET PARENTALITÉ

- FAIRE EN SORTE QUE LE CADRE DE L'ACTION FAVORISE **L'ACCUEIL DE TOUS** : MÈRES, PÈRES ET ENFANTS.
- RESPECTER LE **RYTHME** DE CHACUN ET S'ACCORDER LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR PARCOURS DE VIE,
- FAVORISER LE **PARTAGE ET LES ÉCHANGES ENTRE PARENTS** SUR LEURS EXPÉRIENCES AINSI QUE SUR LEURS ASPIRATIONS POUR EUX, LEURS ENFANTS ET LEUR FAMILLE,
- ENCOURAGER LE **NON-JUGEMENT** SUR LES CAPACITÉS LES EXPÉRIENCES DES PARENTS,
- FAIRE EN SORTE QUE LES **PARENTS SE VALORISENT** DANS LEUR RÔLE EN LEUR PERMETTANT DE S'IMPLIQUER.
- OFFRIR UNE DIVERSITÉ DE **POSSIBILITÉS D'IMPLICATION** (ACTIVITÉS STRUCTURÉES OU INFORMELLES, EN CONTINU, PONCTUELLES, INSTANCES ASSOCIATIVES)
- S'APPUYER SUR LES **INTÉRÊTS, LES TALENTS ET LES APTITUDES DES PARENTS** (ANIMATION, ORGANISATION, ART, CUISINE, ETC.), ET LES SOUTENIR POUR QU'ILS S'AUTORISENT À ÉLABORER, ENRICHIR, LES ACTIVITÉS.
- PROPOSER DES SITUATIONS DE PARTICIPATION ET D'IMPLICATION QUI **GARDENT LES PARENTS QUALIFIÉS À LEURS PROPRES YEUX ET AUX YEUX DE LEURS ENFANTS.**
- **RECONNAÎTRE, ENCOURAGER ET VALORISER L'EFFORT DE CHACUN** DANS SA PARTICIPATION ET SON IMPLICATION, DANS UN ESPRIT DE SOUTIEN MUTUEL, D'ENTRAIDE.

LES DIFFÉRENTS TYPES D' ACTIONS PARENTALITÉ

	Objectifs	Points de vigilance
Café des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la rencontre entre parents et entre parents et professionnels, échanger sur les possibles - Proposer un temps pour faire remonter leurs besoins/envies/propositions d'action parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre suffisant de participants pour favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe. - Veiller à mobiliser des parents différents, pour éviter la formation d'un « noyau dur » qui peut freiner les nouvelles participations
Action Parent-Enfant <i>(manuelles, sportives, culturelles...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le partage de moments privilégiés et permettre le développement de nouveaux modes de relation P-E - Valoriser les rôles et les compétences des parents, et aussi des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - compétences de l'animateur (maîtrise du support) pour avoir une posture d'Etre et se cantonner au « Faire ». Sinon le mieux est de faire appel à un animateur ext. - nombre suffisant de participants pour favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe.
Groupe d'échanges entre parents <i>(animé par un professionnel ou un parent sur une thématique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir de l'isolement et/ou se soutenir entre parent, - développer la confiance en soi du parent dans son rôle d'éducateur - Sensibiliser, donner des repères théoriques sur certains sujets liés à l'éducation des enfants. <p>Attention : Le groupe d'échanges entre parents n'est pas un groupe de parole thérapeutique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'animateur doit chercher à valoriser les parents dans leur rôle éducatif, et non forcément à transmettre un savoir. - Si le groupe est animé par un parent, celui-ci doit pouvoir bénéficier d'un appui (d'un professionnel ou extérieur) si il en ressent le besoin. - Le principe d'anonymat, de confidentialité et d'ouverture à tous, est à réaffirmer à chaque rencontre (échelle d'un quartier, village...) - peut nécessiter de proposer un mode de garde sur ce temps.
Groupe de paroles de parents	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'estime de soi du parent grâce au partage d'expérience - Rompre l'isolement - soutenir le cheminement individuel des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - compétences de l'animateur du groupe pour veiller au bien être de chacun (formé, pas d'impro) - accueil de l'enfant en parallèle indispensable (ce n'est pas sa place)
Conférences	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer sur des sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation - Apporter des réponses à des questions précises 	<ul style="list-style-type: none"> - doivent s'inscrire dans un projet parentalité global et être complémentaires à d'autres actions. - large communication nécessaire auprès des parents ou du public visé.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS VERS LESQUELS ORIENTER LES FAMILLES

Les Reaap : leur objectif est de conforter les parents, en leur permettant d'identifier leurs ressources et de prendre confiance en leurs capacités. Les Reaap permettent à travers la rencontre avec d'autres parents, de s'interroger sur sa propre parentalité, sans avoir peur d'être jugé. Ils favorisent le partage de la réflexion. Ils offrent une grande variété d'actions, (groupes de paroles, espaces d'échanges, d'activités partagées entre parents et enfants, conférences-débats...) et se caractérisent également par une mise en réseau des acteurs, avec une dimension participative. Des actions avec les parents (et parfois les enfants) : activités partagées, groupe d'échange, groupe de parole, conférence...

Pour répondre à l'appel à projet de la Caf de l'Ain : plateforme ELAN (<https://elan.caf.fr/aides>) en janvier de l'année.

Le CLAS : propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il crée les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école. Il n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parent-enfant.

Concrètement : un collectif regroupant 8 à 12 enfants de primaire ou de collège qui se réunit 2 fois par semaine 1,5 heures avec des activités autour de la méthodologie mais aussi pédagogie de détour, bien être, découvertes culturelles...

Pour répondre à l'appel à projet de la Caf de l'Ain : plateforme ELAN (<https://elan.caf.fr/aides>) en juin de l'année.

A côté des actions relevant du dispositif des Reaap, il est possible de distinguer différentes formes d'intervention pouvant être rattachées à des activités de soutien à la parentalité :

Le conseil conjugal et familial vise à soutenir les parents en prise avec des problèmes conjugaux, parentaux ou familiaux par une écoute, des conseils et de l'information à l'aide d'entretiens individuels ou d'animation de groupes. Les conseillers conjugaux et familiaux sont présents dans les cpef, des centres hospitaliers, association dans l'ain comme couple et familles.

La médiation familiale vise à résoudre de façon pacifique des situations conflictuelles (telles qu'un divorce) en favorisant l'échange et la communication entre les personnes en désaccord par la présence d'un médiateur. Dans l'ain, deux associations [Cidff](#) et [Adsea](#).

L'aide aux familles à domicile, en particulier les techniciens de l'intervention sociale et familiale (diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale créé en 2002) accompagnent les familles vers la résolution de leurs problèmes et les aident à faire face à une situation momentanément perturbée. L'intervention de ces professionnels permet une présence régulière au domicile de la famille et un suivi continu de celle-ci. Deux associations dans l'Ain, [Adom01](#) et [Fédération Admr de l'Ain](#).

Les lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite (espace rencontre) permettent de maintenir le lien entre l'enfant et ses deux parents après une séparation dans un contexte problématique. On distingue les visites à la demande du juge aux affaires familiales, des visites à la demande du juge des enfants.

Les **lieux d'accueil parents enfants (LAEP)** permettent de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec les accueillants. Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. **9 dans le département de l'Ain.**

ZOOM SUR : LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Diagnostic – Etat des lieux : doit **être partagé** avec les autres acteurs du territoire, **et validés** par les parents eux-mêmes (différents outils : questionnaire, enquêtes, recueils d'échanges...)

Objectifs : pas plus de 2 ou 3, doivent être définis en fonction de l'analyse des besoins (repérés collectivement ou exprimés) et non uniquement sur des ressentis professionnels.

Attention à **ne pas confondre besoin et moyen** ! *exemple: Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d'un groupe de parole est un moyen. L'objectif serait, par exemple de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative*

Moyens : qu'ils soient humains, matériels, financiers...ne pas négliger les **moyens « facilitateurs de la réussite »** de l'action : communication, proposition de mode de garde, de transport...)

Déroulement du projet : d'autres besoins « parentalité » pouvant se mettre à jour au fil des rencontres, il est utile de **garder en tête et de rappeler régulièrement les objectifs** de l'action aux publics et aux partenaires pour ne pas perdre de vue son objet. Le référent est garant de ce cadre de travail.

Evaluation : Quantitative et/ou qualitative elle doit avoir été construite au regard des objectifs qui ont été déterminés, permettre **d'observer/mesurer les changements** obtenus. Mais aussi elle doit permettre de **comprendre ce qui a favorisé ou freiné ces changements**, afin d'améliorer le prochain projet si celui se renouvelle/évolue. La démarche recommence alors.

CONTACTS ET RESSOURCES A VOTRE DISPOSITION

Les Conseillers de Territoire de la Caf de l'Ain :

Territoire Bresse : Marilyne Buratto : 04 74 14 09 58 - 06 99 04 87 42 marilyne.buratto@caf01.caf.fr

Territoire Dombes : Sandrine Peyron : 04 74 14 03 82 - 06 64 01 16 45 sandrine.peyron@caf01.caf.fr

Territoire Bugey : Franck Paris : 04 37 61 16 12 - 06 99 04 86 09 franck.paris@caf01.caf.fr

Territoire Haut-Bugey : Habib Boutemine : 04 74 81 70 92 - 06 63 96 51 72 habib.boutemine@caf01.caf.fr

Les interlocuteurs à votre écoute pour vos projets parentalité :

Chargé d'Appui et d'Expertise parentalité Caf de l'Ain pour les dispositifs et appels à projets :

Alain Moncel 04 74 45 48 14 / 06 99 04 87 08 alain.moncel@caf01.caf.fr

Chargée de mission animation de réseau Caf et Département de l'Ain pour l'accompagnement de vos projets/ mise en réseau

Laure Frascotti : 04 74 45 48 77/ 07 76 11 62 25 laure.frascotti@caf01.caf.fr

- **Guide méthodologique pour la mise en œuvre des projets d'accompagnement à la parentalité, à retrouver sur <https://www.parentalite01.fr/outils-pour-construire-un-projet-de-parentalite/>**

- **Site www.parenalite01.fr (ressources thématiques et contacts, agenda des évènements et espaces réseaux)**

- **www.monenfant.fr**

RESSOURCES ET ACTUALITES

[Soutien à la parentalité | Ministère des Solidarités et des Familles \(solidarites.gouv.fr\)](#)

<https://www.parentalite01.fr>

[Enfance et la parentalité | ain.fr](#)

<https://www.yapaka.be/>

[Mise à jour de la charte nationale de soutien à la parentalité | Ministère des Solidarités et des Familles \(solidarites.gouv.fr\)](#)

[Point COG - spécial "soutien à la parentalité" - Parentalité 01 \(parentalite01.fr\)](#)

[Parentalite Ain aide a la parentalite pour les professionnels SDSF \(parentalite01.fr\)](#)